

**PGEE GLOBAL DE L' AIS****PGEE DE L' AIS**

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CADRE DU MANDAT

1. Introduction

Dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) pour l'association intercommunale de la Sionge (AIS), BG a réalisé le concept pour l'évacuation des eaux (eaux usées et eaux pluviales) des communes.

Conformément aux instructions du Service de l'environnement (SEn) du canton de Fribourg, le principe d'évacuation des eaux et le dimensionnement des installations doivent être conformes avec le PGEE et être approuvés par l'ingénieur PGEE.

BG tient le rôle d'ingénieur PGEE depuis 2010.

Cette note a pour objectif de formaliser les objectifs et limites de la mission de BG et de fournir un cadre contractuel à transmettre aux requérants par les commune.

2. Prestations

Les données de bases à disposition de BG pour l'évaluation de la conformité sont :

- Les plans PGEE :

No de document	Groupe	Commune	Secteur	Date	Echelle
6067.01-PG055-2a	Nord	La Roche		10/2009	3 500
6067.01-PG055-4a	Est	Hauteville		10/2009	2 500
6067.01-PG055-5a	Est	Corbières		10/2009	2 500
6067.01-PG055-6a	Est	Villarvolard		10/2009	2 500
6067.01-PG055-7a	Sud	Morlon		10/2009	2 500
6067.01-PG055-8a	Sud	Vuadens		10/2009	3 000
6067.01-PG055-10a	Sud	Vaulruz		10/2009	2 500
6067.01-PG055-11a	Sud	Riaz		12/2009	2 500
6067.01-PG055-12a	Est	Echarlens		10/2009	2 500
	Est	Echarlens	Enclave		pas de plan
6067.01-PG055-14b	Nord	Sorens		12/2010	3 500
6067.01-PG055-15d	Nord	Pont-en-Ogoz	Nord	12/2012	3 500
6067.01-PG055-16a	Nord	Pont-en-Ogoz	Sud	11/2009	3 500



- Le formulaire de rétention : 6067.01-RN079c_Formulaire_Retention.xls
- Les plans et autres documents fournis par le requérant. La liste des documents à fournir est donnée en annexe du présent document.

NB. L'ingénieur PGEE établit sa recommandation sur la base des documents transmis par le requérant. Le requérant ne pourra en aucun cas se prévaloir du contenu de cette recommandation si les documents et informations transmises sont incomplètes, inexacts ou erronés.

Les points suivants sont contrôlés par BG :

- Coefficient de ruissellement maximum restitué au réseau
- Système d'évacuation des eaux (unitaire/séparatif) et mode d'évacuation des eaux (raccordé/infiltré)
- Pré-dimensionnement des ouvrages de rétention et d'infiltration (volume et débit de restitution)

NB. Le point de raccordement au système d'assainissement communal ne peut pas être contrôlé en l'état par BG qui ne dispose pas du cadastre d'assainissement à jour.

Une note résumant les points ci-dessus est fournie au requérant. Elle formule des recommandations quant aux mesures à prendre et documents à fournir afin que le dossier soit en conformité par rapport aux recommandations du PGEE. Un certain nombre de réserves peuvent être émises lorsque les dossiers fournis ne sont pas complets. Cette note doit être mise en annexe du permis de construire par le demandeur avec les compléments demandés.

NB. La conception des installations d'évacuation des eaux des biens-fonds n'est pas examinée au sens de la Norme Suisse SN 592 000.

3. Conditions contractuelles

BG est mandaté par le requérant sur la base des conditions contractuelles suivantes.

Les prestations sont facturées au tarif temps selon le barème KBOB en vigueur. Pour 2017, les prestations de bases pour un permis de construire simple sont estimées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie SIA	CHF/h	heures	Total CHF HT
C	157	0.5 à 1	78.50 à 157.00
D	133	2.0 à 2.5	266.00 à 332.50
E	111	0.5	55.50
			<hr/> <hr/> 400.00 à 500.00

BG demandera une validation préalable par le requérant pour les prestations dépassant le cadre de l'estimation ci-dessus.

La facturation s'effectuera dans le mois suivant les prestations.



ANNEXE

Informations à fournir à BG par le requérant

**Contacts BG**

Standard Tél: 058 424 11 11 Courriel : contacts@bg-21.com	Personne de référence 2017 Mme Marion Cherrak Tél direct : 058 424 13 54 Courriel : marion.cherrak@bg-21.com
--	--

Informations à fournir à BG**Référence du projet**

Propriétaire :	
Bureau mandataire :	
Adresse :	
Commune :	
No de parcelle :	

Répartition des surfaces


Surface totale de la parcelle (en zone) :	
---	--

Type de surface	Surfaces actuelles m ²	Surfaces du projet m ²
Fibrociment		
Tôle, verre		
Tuile		
Toit plat recouvert de gravier		
Asphalte / Béton		
Pavage		
Graviers		
Grilles-gazon, pavés ajourés		
Surfaces non raccordées (puits perdus, etc.)		
Surfaces vertes, jardins, prés, plans d'eau, etc.		

Documents à fournir à BG pour la vérification de la conformité

- Tableaux "Référence du projet" et "Répartition des surfaces" complétés
- Plan de situation des bâtiments et voiries
- Cadastre souterrain du bâtiment
- Extrait cadastral situant l'ouvrage de rétention et ses exutoires
- Coupes et plans de l'ouvrage de rétention jusqu'à ses exutoires
- Documentation technique de l'organe de régulation



VERSION	-Version 0	a Version a	b Version b
DOCUMENT	6067.08-RN067/Svn		
DATE	23 mars 2017		
ELABORATION	 Céline Sauvin		
VISA	Jean-Marc Cuanillon		
COLLABORATION	Marion Cherrak		
DISTRIBUTION	Commune de l' AIS AIS Sen Requérants (à transmettre par la commune)		
